

Compte rendu commission cantine du 02/12/2010

rédigé par Marianne Cabanel, Présidente FCPE

Présents : M. Padonou, M Mazaleyrat pour la Mairie; Mme Cartier, M Vaillot pour la société 7000 ; Mme Judde, Mme Cabanel pour la FCPE.

Rq : aucun membre de la PEEP n'est présent

La FCPE fait part des problèmes remontés par les parents depuis la rentrée. Le seul problème récurrent est celui d'un membre du personnel de la société 7000 qui crierait beaucoup et pas toujours pour des situations justifiées. Mme Cartier et M. Vaillot reconnaissent les faits. Cependant le problème est maintenant résolu puisque la personne concernée a quitté la société 7000.

Depuis le début de l'année, des parents se sont plaints que des menus étaient changés au dernier moment. En effet, il se peut que les jours de grèves le menu soit modifié le matin même par M. Vaillot pour éviter de jeter de grosses quantités de nourriture. Ces jours là, un plat préparé avec des produits surgelés sera préféré à un plat préparé avec des produits frais. Le produit frais prévu sera servi le lendemain.

Les autres problèmes sont des cas isolés qui ont été réglés au cas par cas.

M Padonou et M. Mazaleyrat rappellent aux parents qu'en cas de problème, chaque parent a le devoir de s'adresser aux services de la mairie (seuls interlocuteurs pour le temps méridien). Chaque situation sera prise en considération et des mesures appropriées seront prises pour que chaque enfant soit accueilli dans les meilleures conditions.

La mairie s'engage à ne laisser aucune situation conflictuelle s'envenimer.

La FCPE reste à la disposition des parents pour les aider dans leurs démarches.

La mairie informe les parents d'élèves de **2 mesures qui vont être prises** :

1. **L'augmentation importante du nombre de demandes de régimes particuliers** implique de grosses difficultés de gestion. Il y a actuellement 40 enfants en régime particulier (hors demandes justifiées par PAI ou certificat médical).

En conséquence il est décidé de ne plus accepter les demandes de régimes particuliers (hors justifiées médicalement). Un courrier de la mairie va être distribué à tous les parents d'élèves pour faire part de cette décision.

La FCPE, au nom du principe de laïcité juge cette décision responsable.

2. **Le nombre d'impayé pour le service de restauration scolaire n'est pas acceptable (actuellement 12000 € d'impayés).**

En conséquence, tous les dossiers d'impayés vont être renvoyés vers la CAF pour les recouvrements.

Un courrier explicatif va être transmis à tous les parents.

D'autre part, un système de paiement d'avance va être mis en place pour la rentrée 2011/2012.

La FCPE s'accorde à dire que la situation n'est pas acceptable. Les responsabilités doivent être resituées pour que chaque enfant puisse bénéficier de façon pérenne du bon service de restauration scolaire proposé dans nos écoles.

La date de la prochaine commission cantine est fixée au 16 Juin 2011 à 14h.